



Reveal® 2.0 for E. coli O157:H7

Produit en kit

Identification du kit

Nom commercial : Reveal® 2.0 for E. coli O157:H7
Code du produit : 9734

Détails du fournisseur de la fiche d'informations de sécurité Kit

Neogen Corporation
620 Leshner Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

General information

Restrictions d'emploi : N'utilisez pas les composants d'un kit avec un autre kit.
Description générale : Il s'agit d'une trousse de test composée de plusieurs composants individuels, énumérés ci-dessous, chacun pouvant être associé à sa propre fiche de données de sécurité (FDS). Les articles et autres produits chimiques immobilisés et inaccessibles ne sont pas accompagnés de cette fiche.

Contenu du kit

Nom	Classification GHS
Reveal Promoter Reagent	TSOC ER 2, H373

Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
Numeró ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

Reveal® 2.0 for E. coli O157:H7

Kit Fiche d'information de sécurité (SIS)

Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Reveal® Promoter Reagent
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: 24625

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces	: 24625 400000217
------------------	-------------------

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement
Restrictions d'emploi	: N'utilisez pas les composants d'un kit avec un autre kit.

1.4. Données relative au fournisseur

Neogen Corporation
620 Lesher Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: 24 hours: Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international) Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)
------------------	--

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS CA)

: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA)

: P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P314 - Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.
P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate	ETHYLENEDIAMINETETRAACETIC ACID,... (ethylenedinitrilo)tetraacetic acid disodium salt, dihydrate / acetic acid(ethylenedinitrilo)tetra-, disodium salt, dihydrate / CHELEST F-NA / disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate / disodium edetate, dihydrate / disodium EDTA, dihydrate / disodium(ethylene dinitrilo)tetraacetic acid, dihydrate / disodiumethylene diamine tetraacetic acid, dihydrate / EDTA disodium salt, dihydrate / EDTA disodium salt, dihydrate, crystal / EDTA disodium, dihydrate / EDTA Na2, dihydrate / ethylenediamine tetraacetic acid disodium salt, dihydrate / glycine, N,N'-1,2-ethanediylbis(N-(carboxymethyl)-,disodium salt, dihydrate / IDRANOL III / N,N'-1,2-ethanediylbis(N(carboxymethyl)glycine)disodium salt, dihydrate / SEQUESTRENE Na2, dihydrate / TITRIPLEX III, dihydrate	n° CAS: 6381-92-6	≥ 5 – < 10	Tox. Aiguë 4 (Par inhalation), H332 TSOC ER 2, H373

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Self protection of the first-aid	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Limpide
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Reveal® Promoter Reagent

Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	9,09 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)
----------------------------------	--

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

DL50 orale rat	2800 mg/kg de poids corporel (BASF test, Rat, Male / female, Experimental value, Anhydrous form, Oral)
ATE CA (oral)	2800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

pH	4 – 5 (5 %)
----	-------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

pH	4 – 5 (5 %)
----	-------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(STOT) (exposition répétée)

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration : Non classé

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

Viscosité, cinématique	Not applicable (solid)
------------------------	------------------------

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)	
CL50 - Poissons [1]	705 mg/l (US EPA, 96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Read-across, Anhydrous form)
CE50 - Crustacés [1]	140 mg/l (DIN 38412-11, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Anhydrous form)
Algues ErC50	> 100 mg/l (EU Method C.3, 72 h, Scenedesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Read-across, Anhydrous form)

12.2. Persistance et dégradation

Reveal® Promoter Reagent	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in the soil, Not readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,01 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	1,8 (Other, 28 day(s), Lepomis macrochirus, Flow-through system, Fresh water, Read-across, Anhydrous form)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-4,3 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 107, 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)	
Mobilité dans le sol	312,7 Source: EPISUITE
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Disodium dihydrogen ethylenediaminetetraacetate, dihydrate (6381-92-6)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 07-31-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Reveal® Promoter Reagent

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.